

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **6 août 2012**.

Sont présents les conseillers :

*M^{me} Claire L. Bérubé
M. Berthier Thériault
M. Mario Lebel*

*M. Martin Gendron
M. Richard Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance. Il y a 22 présences.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DE BIENVENUE;

Monsieur le maire André Roy souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h.

2012-174

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point 30 intitulé «affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-175

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

4. Suivi du procès-verbal

Les membres du conseil s'assurent du suivi du procès-verbal.

2012-176

5. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Il est proposé par le conseiller, Berthier Thériault, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil municipal dans l'exercice de ses fonctions et le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Mario Lebel et Richard Lebel votent contre cette proposition,

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

6. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;

Il n'y a pas eu de réunion au cours de ce mois.

7. RAPPORT DES COMITÉS;

Les membres font rapport des réunions qu'ils ont eues avec les comités.

8. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

2012-177

Remerciement au ministre monsieur Norman MacMillan

Il est proposé par le conseiller monsieur Berthier Thériault, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil adresse des remerciements au ministre des Transports, M. Norman MacMillan pour la subvention additionnelle de 5000 \$ pour l'amélioration des routes municipales échelonnée sur trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS

- ✓ Laboratoire BSL : rapport d'analyse d'eau;
- ✓ CPTAQ : dossier de M. Cyrille Plourde
- ✓ Audrey Réhel : rapport des loisirs de juillet 2012.
- ✓ DGEQ : pour les élections du 4 septembre et la disponibilité des locaux.
- ✓ Caisse Du Parc et Villeray : heures d'ouverture modifiées.
- ✓ Min Sécurité Publique : cadre normatif sur l'érosion du littoral.
- ✓ Sûreté du Québec : Une vague de services et colloque à Rimouski.
- ✓ MRN : programme de gestion environnementale.
- ✓ Tremblay Bois Mignault : lettre du 16 mai 2012 et lettre du 27 juillet 2012.
- ✓ TAQ : dossier plainte en évaluation de M. Camilien Dionne.
- ✓ MDDEP : fermeture administrative du dossier rue des Cèdres.
- ✓ Eolectric : compagnie qui désire développer un réseau éolien à Saint-Arsène.
- ✓ Intervention de la brigade incendie chez Transport Morneau : fausse alerte.
- ✓ CPTAQ : dossier Marcelle Dumont et motocross.
- ✓ CPTAQ : dossier Les Carrières Dubé et fils Inc.
- ✓ Construction BML : déclaration carrières et sablières,
- ✓ Régie Kamloop : offre de service pour un regroupement.
- ✓ Techni-g/ni : offre de service conseils en sol.
- ✓ MAMROT : approbation du règlement d'emprunt no 329 de 150 000 \$.
- ✓ SHQ : approbation d'un budget additionnel pour réparations.
- ✓ Commission Scolaire : pour transport des élèves en 2012.
- ✓ Côté, Ouëllé, Thivierge : copie du contrat de M. Cyrille Plourde.
- ✓ Municipalité de Saint-Arsène rapport de consommation du puits à 44152 gallons par jour;
rapport de temps des employés municipaux;
liste des permis émis à SHQ, Antoine Thériault, Esther Masson, Dominique Viel, Normand Morneau, Serge Dion, Dario Dufresne, Denis Beauséjour, Les Semences de Chez-Nous Inc, Mak Severine, Simon Bérubé, Julien Dionne, Jean Bilodeau, Nelson Bérubé, Rachel Label, Mike Martel, Roger Chenard, Jean-Marc Rioux, Jean-Yves Beaulieu,

2012-178

9. COMPTES À PAYER;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé , appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 105 459.72\$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2012-179

10. FORMATION SUR LES TRAVAUX DE CREUSEMENT DE TRANCHÉE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil autorise l'inscription de deux employés (Sylvain et Nicolas) pour la formation donné par l'APSAM à Rivière-du-Loup le 19 septembre 2012 et ce pour un déboursé de 25 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

11. DEMANDE RUE LABEL PAR M. MORIN ET MME MICHAUD;

M. Richard Lebel a en sa possession des éléments nouveaux à ce sujet, ce dossier est mis à l'étude.

2012-180

12. LIGNAGE DU STATIONNEMENT;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil accepte l'offre de Marquage et Traçage du Québec pour le lignage des espaces de stationnement et d'espace pour personnes handicapées à l'édifice municipal et à l'église pour un prix de 700 \$;

QUE ce conseil accepte la participation financière des membres de la garde paroissiale pour une somme de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-181

13. CONTRAT DE TRAVAIL AVEC AUDREY RÉHEL

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé , appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil accepte de signer un contrat de travail de trois ans avec M^{me} Audrey Réhel;

Que ce conseil accorde une augmentation de salaire de 1,00 \$ de l'heure pour la première année et de l'indice des prix à la consommation pour les deux années subséquentes, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

14. SUIVI DU DOSSIER DE TERRAIN DE SOCCER;

La municipalité a reçu une offre de service de «LER» qui ne répond pas à nos demandes, elle attend une nouvelle offre de M. Martin Pelletier de la firme LER qui répondra plus à nos attentes.

2012-182

15. APPEL D'OFFRES POUR ABRASIF 2012-2013;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil va en appel d'offres par invitation pour l'achat, la préparation et le transport de 1200 tonnes d'abrasif auprès des fournisseurs régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-183

16. SPA DE RIVIÈRE-DU-LOUP, CAMPAGNE DE FINANCEMENT;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE ce conseil verse 500 \$ pour la campagne de financement de la Société de Protection des animaux (SPA) de Rivière-du-Loup afin de faciliter son démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-184

17. DOSSIER –RUE DES CÈDRES SUIVI;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel ;

QUE ce conseil demande d'arrêter l'expropriation et de fermer le dossier de la rue des Cèdres.

Claire L. Bérubé, Berthier Thériault, votent contre cette proposition, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêts et M. le maire André Roy vote contre.

PROPOSITION REJETÉE TROIS VOTES CONTRE, DEUX VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

2012-185

18. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331;

RÈGLEMENT NUMÉRO 331

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ARSÈNE

ATTENDU QUE le ministre délégué aux transports M. Norman MacMillan accordera une subvention de 14 500.00 \$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal(PAARRM) tel que mentionné dans une lettre datée du 26 juillet 2012

ATTENDU QUE le ministre délégué aux transports M. Norman MacMillan accordera une subvention de 2 000.00 \$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal(PAARRM) tel que mentionné dans une lettre datée du 31 juillet 2012.

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de cette subvention;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène désire se prévaloir de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q. chapitre. T-14);

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 9 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault et résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro 331 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de ce règlement.
2. La municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 30 000 \$ pour les fins de ce règlement et ce pour effectuer les dépenses suivantes :

- Rechargement granulaire sur routes	20 000 \$
- Creusage de fossés et drainage	6 000 \$
- Amélioration sur accotement des routes	4 000 \$
3. Le coût net des travaux est estimé à 30 000 \$
4. Pour payer les sommes décrites au troisième alinéa de ce règlement, le conseil s'approprie les sommes suivantes :

a) la subvention du député M. Jean D'Amour	16 500,00 \$
b) le budget immobilisation de voirie	13 500,00 \$

5. Le directeur général est autorisé à réclamer la subvention due pour l'amélioration du réseau routier municipal dès que les travaux seront terminés et acceptés par le conseil municipal.

6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 6^E JOUR D'AOÛT 2012.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 9^E JOUR D'AOÛT 2012.

2012-186

19. REMPLACEMENT DES FILTRES DE MANGANÈSE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil autorise la firme : «Les Entreprises Camille Ouellet Inc» à effectuer le remplacement du sable dans les filtres contre le manganèse et ce, dès que le matériel et les employés sont disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-187

20. REMERCIEMENT RECOUVREMENT BITUMINEUX SUR LA ROUTE 291;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adresse ses remerciements au ministre des Transports, M. Norman Mac Millan, pour les travaux de recouvrement bitumineux effectués sur la route 291 à Saint-Arsène et de transmettre une copie au député M. Jean D'Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-188

21. PROJET DE LOI 14 – LOI SUR LES RESSOURCES NATURELLES;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréo-touristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

Qu'une demande est adressée au gouvernement de Québec afin d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-189

22. SÉANCE DU CONSEIL REPORTÉE – DATE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES;

CONSIDÉRANT QU'il y a des élections provinciales le 4 septembre 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil déplace la séance ordinaire du conseil le mercredi 5 septembre 2012 à l'heure et à l'endroit habituel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-190

23. CPTAQ – JEAN-CLAUDE PLOURDE;

Richard Lebel déclare une apparence de conflits d'intérêts et se retire.

ATTENDU la demande de Ferme Plourde et associés Enr. afin d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour aliéner en faveur de Ferme Agribar inc. les lots P-319, 320, P-321 et 322 du cadastre de la Paroisse de Saint-Arsène d'une superficie approximative de 49,05 hectares;

ATTENDU QUE cette demande sera profitable à Ferme Agribar Inc. qui s'adonne à une importante production laitière;

ATTENDU QUE suite à la transaction avec Ferme Agribar inc. dans notre municipalité et celle avec M. Jean François D'Amours dans la Municipalité de Saint-Modeste, Ferme Plourde et associés enr. conservera l'entité principale de son entreprise agricole dans la municipalité de Saint-Arsène avec la résidence et les bâtiments agricoles sur les lots P-323, P-324, P-325 et P-326 d'une superficie approximative de 55,28 hectares.

ATTENDU QUE cette superficie à être conservée par la demanderesse constitue une propriété foncière suffisante pour y pratiquer l'agriculture et il en va de même pour la superficie de 49,05 hectares à être aliénée en faveur de Ferme Agribar Inc.;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité de Saint-Arsène tient compte des critères de l'article 62 de la LPTAQ.

QUE ce conseil appuie la présente demande et recommande à la Commission de Protection du territoire et des activités agricoles du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

2012-191

24. SOUSSION CHEMIN DES PIONNIERS – RECOUVREMENT BITUMINEUX;

Pour faire suite à l'appel d'offres pour le recouvrement bitumineux du Chemin des Pionniers Ouest, la municipalité a reçu deux soumissions soient :

- Construction Jean-Paul-Landry Inc : 92,90 \$ la tonne
- Construction BML, Division Sintra Inc : 90,30 \$ la tonne

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil accepte la soumission de Construction BML, Division Sintra Inc. pour un prix à la tonne posée de 90,30 \$, tout en respectant toutes les conditions énoncées au devis publié sur le site du SEAO et ce pour un prix total de 134 998,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

25. AFFAIRES NOUVELLES ;

2012-192

A) FERME AGRIBAR INC ET TRAVERSE DE CHEMIN

Richard Lebel déclare une apparence de conflits d'intérêts et se retire des discussions.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

Que ce conseil accepte la demande de Ferme Agribar Inc et les autorise à effectuer une tranchée sur le chemin des Pionniers afin d'y installer un tuyau de 15 ou 12 pouces de hauteur. Ce tuyau servira plus tard à faire passer des tuyaux d'eau potable et de chauffage entre les divers bâtiments de la Ferme Agribar Inc.

Le propriétaire s'engage à faire exécuter les travaux complets incluant le remplacement de l'asphalte, par une firme spécialisée, sous la supervision d'un employé de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS:

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal. Celle-ci débute à 21 h 35 et se termine à 22 h.

2012-193

27. LEVÉE DE LA SÉANCE:

Il est proposé par le conseiller monsieur Berthier Thériault, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé.

QUE la présente séance soit levée, il est 22 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

André Roy, maire

*François Michaud, directeur général
et secrétaire de la séance*